# DOSSIER D'INSCRIPTION CLUB "PIERREFONT'EQUITATION" du 06/09/2021 au 10/07/2022

### <u>Identité du pratiquant :</u>

Nom :	Prénom :	
Date de naissance : / /		
Adresse :		
l'accente de recevoir des informa	tions par mail (factures, stages, événements	
•	ersonnes qui ont déjà été adhérente dans u	•
Nom du Médecin traitant :		
Tél. du cabinet :	Adresse :	
Personne à contacter en cas d'Urg	gence:	
M-Mme :	Adresse :	Tél
:		
Assurances obligatoire : Licence I	FE 2022 et Joindre un certificat médical da	té de moins de 3 mois .
<u> </u>	dentité du responsable légal pou	r les mineurs:
Nom et Prénom:		Adresse
des informations par mail (factur	es, stages, événements): Oui - Non	·
Renseignements con	cernant le pratiquant (Informatio	ns nécessaires en cas d'urgence) :
Vaccinations (pour les mineurs) :		
-Fournir une photocopie des vacc	inations de l'enfant inscrites sur le carnet de	e santé de l'enfant.
Poids : Taille :		
Suit-il un traitement médical O O	ui O Non Si oui le quel:	,
Allergies :		
Alimentaires : O Oui O Non	Médicamenteuses : O Oui O Non	Autres : O Oui O Non
En cas de réponse positive, joindr tenir.	e un certificat médical précisant la cause de	l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à
Problèmes médicaux particuliers	<u>:</u>	
Problème de santé particulier qui éventuels soins à apporter ?	nécessite la transmission d'informations m	édicales, des précautions à prendre et des

O Oui O Non, si oui Lesquels:.....

#### **REGLEMENT INTERIEUR 06/09/2021-10/07/2022**

- -Le club dégage toute responsabilité envers les mineurs en dehors des temps de cours ou de stage d'équitation. Le responsable du mineur s'engage donc à récupérer son enfant à la fin de son cour ou de son stage d'équitation, ou dans le cas contraire d'en assumer toutes les conséquences.
- -Tout cavalier <u>doit se munir</u> d'une bombe norme NF et de boots et chaps ou de bottes aux termes de ses trois premières séances. Le port d'un gilet de protection est fortement conseillé.
- -La durée des cours est de 1h(BABY) et 1h30 pour les autres niveaux. La pratique à cheval ou poney varie entre 30 minutes (BABY) et 1 heure.
- Un temps de préparation des chevaux (pansage, théorie) de 30 minutes est mis en place. Ces durées peuvent changer selon le niveau du groupe et la météo.
- -<u>Les forfaits année</u>: Afin que les groupes demeurent homogènes, pas de rattrapage des cours possible sauf présence d'un certificat médical ou sortie scolaire. Le rattrapage de la séance devra se faire durant les 15 jours suivant l'absence et selon les places disponibles, dans les cas contraires, elle sera définitivement perdue. Pas de rattrapage possible sur les vacances scolaires! Possibilité de création d'un avoir en cas d'hospitalisation.
- L'interruption d'un forfait entraîne la facturation des heures déjà effectuées au tarif à la séance ainsi que le règlement de la licence FFE! La différence sera remboursée sous forme d'avoir non nominatif valable un an dans notre centre équestre.
- -<u>Stages durant les vacances</u>: Inscription sur le cahier, la réservation ne sera effective qu'une fois le règlement effectué. Remboursement des stages sous forme d'avoir si l'annulation intervient au plus tard 7 jours avant le début du stage ou sur présentation d'un certificat médical. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera dû.
- -<u>Sortie en compétition</u>: Inscription sur le cahier. La réservation ne sera effective qu'une fois le règlement effectué. Remboursement complet en cas d'annulation par le cavalier avant la clôture des engagements (8 jours avant le concours). Passée cette date, aucun remboursement ne sera dû.
- -Les enfants sont encadrés par des moniteurs qualifiés. Pour une bonne progression, il est important que les parents n'interviennent pas lors de la préparation ou durant les cours. Une salle tribune est mise à disposition à l'entrée du manège pour pouvoir suivre les cours.
- -Le projet pédagogique de notre centre équestre est visible sur notre site internet : https://pierrefont-equitation.ffe.com
- -Le déplacement à pied est le seul à être autorisé au sein des écuries. Les véhicules, y compris les vélos et les cyclomoteurs, doivent stationner sur le parking en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours.
- -Les poussettes sont interdites à l'intérieur des écuries.
- -Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Tout accident provoqué par un chien dans l'enceinte de l'établissement engagera la responsabilité de son propriétaire.
- -Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte intérieure de l'établissement.
- -Les visiteurs et cavaliers de l'établissement doivent veiller à ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes pouvant les effrayer.
- -Il est interdit de donner à manger aux équidés sauf présence d'un moniteur.

- -Les enfants accompagnants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des équidés et du matériel ainsi que de veiller à empêcher toute manifestation bruyante dans les écuries et dans la salle tribune du manège. Il est strictement interdit de courir dans les écuries, tous jeux de balles ou autres, sont également prohibés dans les écuries, le manège, la carrière et les paddocks. Un terrain de jeu est mis à disposition.
- -L'accès dans la grange, le manège, la carrière et les paddocks est strictement interdit si un préposé de l'établissement équestre n'est pas présent II est également prohibé de se tenir à proximité des véhicules de l'établissement (par exemple, tracteur, camion, calèche...)
- -La licence fédérale est obligatoire pour prendre part aux activités équestres au sein de l'établissement. Elle inclut une assurance accident couvrant chaque licencié durant sa pratique équestre. Conformément aux articles L 321-1 et L 321-4 du Code du sport, les pratiquants sont assurés en responsabilité civile par l'assurance de l'établissement, durant le temps d'activité équestre. En dehors du temps de pratique équestre, les cavaliers sont couverts par leur propre assurance responsabilité civile et accident.
- -Chacun est responsable de la garde et de la surveillance de son matériel. Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures, aux abords des boxes et dans les locaux du centre équestre. Le Centre Équestre décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels.
- -La responsabilité de l'établissement équestre ne saurait être engagée pour tout accident survenu suite à une inobservance du présent règlement intérieur.

#### **AUTORISATION:**

Je, soussigné(e) ......,

Signature du pratiquant ou responsable légale si mineur, Précédée de la mention " lu et approuvé "

-Déclare avoir pris connaissance des informations du règlement intérieur 06/09/2021-10/07/2022 ci joint et les accepter.
-Déclare avoir le plein exercice de l'autorité parentale et autorise le moniteur d'équitation du club à prendre toutes les dispositions utiles, en cas d'urgence, en vue de la mise en œuvre pour mon enfant des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer.
-Autorise: O Oui O Non, le club à reproduire et à diffuser les photographies et/ou vidéos réalisées par le club de ma personne ou de celle de mon enfant; pour les usages exclusifs suivants: des supports vidéos, des illustrations de documents d'information, les illustrations de son site Internet, les insertions dans sa page Facebook ainsi que la presse locale. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos/vidéos ne porteron pas atteinte à ma réputation ou à ma vie privée, ou à celle de mon enfant.
-M'engage à transmettre au centre équestre, les éventuels changements d'adresses et de coordonnées téléphoniques.
-M'engage à régler l'intégralité des frais dus au titre du centre équestre.
Règlement des forfaits à l'inscription par CHEQUE(S).
Possibilité de règlements échelonnés par chèques : 1 chèque par mois jusqu'au 15 juin 2022 maximum (Totalité des chèque
à l'inscription, chèques encaissés le 15 du mois).
-M'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.
Fait à ·

# INSCRIPTIONS cours d'équitation du 06/09/2021 au 10/07/2022 hors vacances scolaires :

## Entourer le JOUR ET HORAIRE choisi :

MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h-10h30			8h30-10h	
<b>G1</b>			ADULTES tous niveaux	
10h30-12h			10h-11h30	
DEBUTANT			DEBUTANT	
13h30-15h			11h-12h30	
G3			G 5-6-7	
15h-16h			13h30 - 15h	
BABY PONEYS			G3 <mark>4</mark>	
16h-17h30	17h-18h30	17h30 - 19h	15h-16h	
G 2	G1	G2 3	BABY PONEYS	
17h30-19h	18h-19h30	18h30-20h	16h-17h30	
G4	G 3	G 4	G 1	
19h-20h30	19h-20h30	19h30-21h	17h30-19h	
ADULTES min.G3	ADULTES Compétition	Compètition	G 2	

Si inscription tous les 15 jours semaine : PAIRE ou IMPAIRE (rayer la mention inutile)

Tarifs du 06/09/21 au 10/07/22 entourer votre choix	baby (3-5 ans)	Enfants / Ado (6-17 ans)	Adultes
Forfait année 1 cours/semaine hors vacances Licence FFE incluse	421€	493 €	576€
Forfait année 1 cours tous les 15 jours hors vacances Licence FFE incluse	259€	295 €	360€